



## URBANISME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SRL CVC INVESTISSEMENT** représentée par **Monsieur CRAEN** ayant ses bureaux **Voie de l'Ardenne, 137 à 4053 Embourg**.

Le terrain concerné est situé **Voie de l'Ardenne, 137 à 4053 Embourg** et cadastré **Division 3, section C numéro 101M**

Le projet vis à exécuter les actes suivants : **Rénovation d'un centre médical**.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial - les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional – bien situé en ZACC et écarts au permis d'urbanisation (construction hors zone aedificandi, matériau de parement (bardage bois ajouré en lieu et place de briques), toiture plate et matériau de couverture (toiture végétalisée), création de parking en zone de cours et jardin, pose de L en béton et modification de relief du sol).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg

- Les lundis, mardis, mercredis ouvrables, de 8h à 12h ;
- Les jeudis ouvrables, de 13h à 17h ;
- Une permanence se tiendra les jeudis de 17h à 20h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché - Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, au 04/361.55.20. ou de l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme au 04/361.54.80.

**L'enquête publique est ouverte le 08 mars 2023 et clôturée le 22 mars 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG ;
- par télécopie au numéro 04/361.55.40. ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be) ;
- remises à Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal à l'accueil du service de l'Urbanisme, Administration communale de Chaudfontaine, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique – 23/004 – Voie de l'Ardenne, 137 à 4053 Embourg**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou auprès de l'agent communal, à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 22 mars 2023 à 11 heures à l'Administration communale de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

Par le Collège,

Le Directeur général

Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué

Laurent GRAVA

Dominique VERLAINE